

# Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal

## du mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025

**Assainissement collectif :** La compétence relative à l'assainissement collectif a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à Charlieu Belmont Communauté (CBC). L'ensemble des infrastructures concernées par l'exercice de cette compétence doivent être mis à disposition de CBC. Un modèle de procès-verbal de mise à disposition a été transmis par courriel à chaque conseiller municipal afin qu'il puisse en prendre connaissance en amont de la réunion. Après avoir échangé sur le sujet, le conseil municipal valide le contenu du procès-verbal.

**Convention avec le Centre de Gestion des personnels de la Loire :** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les collectivités territoriales devront cotiser à hauteur de 15 € par mois pour leurs agents qui adhéreront à un contrat d'assurance santé labellisé. Le Centre de Gestion des personnels territoriaux de la Loire (CDG42) a lancé une consultation au niveau de l'ensemble du département pour obtenir des tarifs intéressants grâce à une massification du marché. Pour que les agents de la commune puissent adhérer, s'ils le souhaitent, à ce contrat d'assurance santé négocié, le conseil municipal doit accepter les termes de la convention proposée par le CDG42. Cette convention est totalement neutre financièrement pour la commune, elle permet simplement aux agents de bénéficier de tarifs intéressants pour leur assurance. Le conseil municipal valide la signature de cette convention.

**Association Gym Loisirs :** L'association Gym Loisirs a sollicité la gratuité du chauffage de la salle d'animation dans laquelle les cours de gymnastique sont dispensés. A ce jour, toutes les associations utilisant cet équipement de manière ponctuelle ou récurrente paient le chauffage. Concernant les usages ponctuels, le coût appliqué est le même que celui des locataires privés. Pour les usages récurrents, comme c'est par exemple le cas pour le Groupe Théâtral ou pour l'association Gym Loisirs, c'est le coût réel, plus avantageux qui est demandé. Sur les deux derniers hivers, le coût du chauffage pour l'association Gym Loisirs a été de 46 € et de 44 €. Plusieurs éléments sont ressortis des échanges à ce sujet. Le fait de faire payer les jetons de chauffage, même à un tarif plus bas que celui du grand public contribue à ce que l'utilisation du chauffage soit limitée au juste besoin. Le coût moyen facturé de 45 € reste modique et représente moins de 1 € par an par adhérent, soit moins de 1% du coût annuel de la cotisation qui est de 105 €. Plusieurs conseillères sont membres de l'association. Elles exposeront lors d'une prochaine séance de gymnastique les arguments développés au tour de la table du conseil municipal. Une position sera arrêtée lors de la prochaine réunion.

**Amélioration de la Performance Energétique des Bâtiments :** Comme cela a été vu lors des précédentes réunions, un certain nombre de travaux complémentaires à ceux initialement prévus s'est imposé en cours de chantier à l'école. Le montant total de l'opération incluant les surcoûts liés aux quatre avenants au marché proposés reste largement dans l'enveloppe financière inscrite au budget et sur la base de laquelle les demandes de subventions ont été établies. Ces avenants au marché d'un montant total de 19291,66 € concernent les lots Plâtrerie peinture isolation, Menuiseries extérieures, Menuiseries intérieures et Chauffage, respectivement à hauteur de 9021 € ; 2574,24 € ; 6259,09 € ; 1437,33 €.

Le conseil municipal valide les avenants proposés qui correspondent aux devis et aux travaux décidés au fil de l'avancée des travaux lors des précédentes réunions. Les travaux à l'école sont presque terminés. Il ne reste que des travaux d'étanchéification sur les vitrages en bord de toiture de la salle de classe la plus récente recevant aujourd'hui les classes de Grande Section de maternelle et du Cours Préparatoire qui seront réalisés sur la seconde quinzaine d'octobre pendant les vacances scolaires. En dehors de l'école, il reste à réaliser le remplacement des éclairages en place par des pavés de lampes à leds dans l'ensemble des salles de la mairie, au restaurant scolaire, à la bibliothèque et dans les salles de réunion. Il reste également à mettre en place des chauffages adaptés aux fonctionnements respectifs des salles de musique, du conseil municipal et de la salle de réunion annexe proche de la cantine. Ces travaux, pour partie en cours, seront entièrement terminés courant octobre.

**Ecole :** Il y aurait nécessité de pourvoir la salle multifonctions de l'école d'une table permettant de répondre à l'ensemble des usages de la pièce. Le conseil municipal valide une enveloppe d'un montant maximal de neuf cents euros pour l'acquisition de ce mobilier.

**Salle de réunion :** La salle de réunion attenante à la bibliothèque a été entièrement rénovée. Les deux grandes tables en place vont être remplacées par six tables plus petites qui avaient été récupérées au presbytère après que la paroisse ait décidé de ne plus utiliser le bâtiment. Cela permettra de moduler la configuration de la pièce en fonction de ses différents usages.

**Enveloppe solidarité :** Les dossiers de demande de subvention au titre l'enveloppe cantonale de solidarité sont à déposer au plus tard le 31 décembre prochain. Jean-Michel Brisebrat avait suggéré d'installer un écran dans la salle du conseil municipal pour pouvoir présenter plus facilement des documents lors des réunions sans avoir à en imprimer certains. Un devis estimatif de 1500 € a été établi à ce sujet. Par ailleurs, il a été fréquemment proposé d'arburer l'espace public autour du stade et de la salle d'animation pour faire de l'ombre mais aussi pour des raisons paysagères et à un moindre degré, environnementales, en cohérence avec les orientations données dans le Plan Local d'Urbanisme. Des devis seront demandés pour cela.

**Gazette « Villers au fil du temps » :** Lors d'une précédente réunion, le conseil municipal avait validé le principe de faire relier l'ensemble des vingt-cinq gazettes « Villers au fil du temps » produites par le Comité Consultatif Ecoute et Patrimoine. Deux exemplaires resteraient en mairie, l'un aux archives et l'autre pour consultation ouverte au public. Un exemplaire serait remis à l'école pouvant servir d'illustration ou de base de travail sur de nombreux sujets. Deux exemplaires seraient remis à la bibliothèque pour le prêt aux adhérents.

Jean-Michel Brisebrat qui avait été mandaté pour cela, donne des éléments sur les diverses qualités d'impression et les différents grammages de papier pour trouver le meilleur compromis entre la qualité de l'impression et la résistance du support. Le conseil lui demande de consulter un nouvel imprimeur avant de lancer l'impression puis la reliure de cinq exemplaires des deux livres nécessaires pour intégrer la totalité mille pages des gazettes.

**Sou des Ecoles :** Le conseil municipal est informé d'une demande d'intervention du Sou des Ecoles en début de la prochaine réunion.

**Opération de sécurité 2025 :** Une subvention de 10421 € au titre des amendes de police a été attribuée à la commune dans le cadre du dossier relatif à la sécurisation des abords de l'école et de la salle d'animation. Les commandes ont été passées aux entreprises concernées en vue d'une réalisation dans les meilleurs délais.

**Programme voirie et opérations de sécurité 2026 :** Comme c'est le cas pour l'enveloppe de solidarité, les demandes d'aides financières au titre du programme voirie et des éventuelles opérations de sécurité pour l'année 2026 doivent être déposées au plus tard le 31 décembre 2025. Il est demandé à la commission technique de faire le tour des voiries communales pour déterminer les travaux d'entretien à réaliser l'an prochain et pour obtenir des devis correspondant avant la réunion de conseil municipal du 5 novembre.

Concernant une éventuelle opération de sécurité, il est envisagé d'intervenir à l'intersection de la Rue de la Mairie avec le Chemin de Chantoiseau pour élargir l'emprise de la voie. Il serait alors nécessaire d'abattre la petite dépendance située sur la propriété Brisebrat et d'empêter sur la propriété privée sur un linéaire d'une vingtaine de mètres jusqu'au niveau du poteau EDF qu'il semble difficile de déplacer à un coût raisonnable. Ce sujet sera travaillé rapidement pour qu'une éventuelle proposition d'aménagement puisse être faite lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

**Réunion de conseil municipal :** Une réunion rassemblant les conseils municipaux de Villers et de Saint-Hilaire se tient sur chaque mandat municipal depuis le lancement des opérations de mutualisation des moyens entre les deux communes en 2009. Il est proposé d'en tenir une le lundi 17 novembre à Saint-Hilaire, les précédentes réunions s'étant toutes tenues à Villers. Ces réunions permettent aux équipes municipales de se rencontrer, de mettre en avant les résultats positifs et intéressants fonctionnellement et financièrement pour les deux communes et de réfléchir à d'éventuelles futures actions pertinentes. La date donnée sera confirmée si une large majorité des deux assemblées peut être présente. Dans le cas contraire, une autre date sera proposée.

**Retour sur l'inauguration et sur le bulletin municipal :** Un retour est fait sur l'inauguration des travaux conduits à l'école et sur d'autres réalisations communales. Malgré les très nombreux excusés, l'inauguration a rassemblé plus de deux cents personnes, ce qui montre l'intérêt porté par la population à la vie locale.

Concernant le bulletin municipal, il y a eu moins de retours que pour les précédents. La question sur la pertinence de ce type de communication doit être posée. Si ce document qui a un coût et qui demande un temps de travail cumulé important entre l'agent en charge de la mise en page, les élus de la commission et les responsables associatifs mis à contribution, ne s'avérait que très peu lu, la question de continuer à en produire se poserait.

**Plan Local d'Urbanisme (PLU) :** Jean-Michel Brisebrat fait un retour sur l'avancée du dossier PLU. L'enquête publique s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 30 septembre. Un certain nombre de contributions ont été apportées lors des deux permanences du Commissaire Enquêteur ou en dehors, pendant les horaires d'ouverture de la mairie, par courrier ou de manière dématérialisée. Le Commissaire Enquêteur devrait rendre rapidement son Procès-Verbal de synthèse. Une réunion de la commission PLU en présence de l'urbaniste du Bureau d'Etudes « Réalités » qui accompagne la commune pour le dossier concerné, est programmée le 10 octobre prochain. Durant cette réunion, tous les éléments issus de l'enquête publique seront étudiés ainsi que les retours faits par les Personnes Publiques Associées et le procès-verbal du Commissaire Enquêteur. La commission avisera alors des éventuelles modifications à apporter au PLU en vue de son approbation. Ces éventuelles modifications seront soumises à l'avis du conseil municipal.

**Chemins ruraux :** Jean-Michel Brisebrat informe le conseil municipal de l'avancée du dossier concernant la cession de quelques linéaires de chemins ruraux désaffectés depuis plusieurs décennies et ne présentant pas d'intérêt actuel ni futur en termes de continuité de parcours de randonnée pédestre, ni d'intérêt environnemental particulier. Le bornage des surfaces concernées a été réalisé pour partie en présence de Jean-Pierre Thévenet et pour partie en présence de Jean-Michel Brisebrat. Les propriétaires riverains, dont les acquéreurs, étaient présents. Seul le bornage d'un linéaire n'a pas pu être entériné du fait de l'absence de l'un des propriétaires riverains.